

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2010

CP 10/07-22

L'an deux mil dix, le 19 juillet à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip,, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset et Astoul ;

Etaient excusés : MM. Moignard, Astruc et Bénech.

**TRAVAUX DE MENUISERIES ALUMINIUM
DANS LES COLLÈGES DÉPARTEMENTAUX
MARCHÉ N° 096-10
LOT N° 4 : COLLÈGE FRANÇOIS MITTERRAND A MOISSAC**

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 19 avril 2010 et de la Commission Permanente du 31 mai 2010, les travaux de menuiseries aluminium concernant le lot n° 4 : collège François Mitterrand à Moissac ont été attribués à l'entreprise POUX ALUMINIUM pour un montant de 120 101,80 € H.T.

Par lettre recommandée en date du 15 juin 2010, l'entreprise Poux Aluminium nous informe qu'elle retire son offre pour ce lot.

Le marché pourrait donc être attribué à l'entreprise classée en deuxième position, soit la société T.G.M. dont le montant de l'offre s'élève à 120 815,41 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 28 juin 2010, s'est prononcée favorablement sur l'attribution des travaux de menuiseries aluminium au collège François Mitterrand à Moissac à la Société T.G.M. pour un montant de 120 815,41 € H.T.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer le marché correspondant, ainsi que toutes pièces afférentes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 28 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président signer, au nom et pour le compte du département, le marché de travaux de menuiseries aluminium au collège François Mitterrand à Moissac (marché n° 096-10 - lot n°4) avec la société T.G.M. pour un montant de 120 815,41 € HT ainsi que toutes pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,